

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 À 20H

Présents :

Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS / Cie Le Blanc archer) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancs et VTT) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc, Conseillère régionale) ; **Sébastien LAMOME** (Tennis Club Blancs) ; **Lionel CARTIER** (Ass. 42km195) ; **Nathalie CORBEAU, Michel BRUNET et Antoine GOURDON** (Hand-ball club Le Blanc) ; **Auguste LYON** (A.S. Collège Sainte Anne) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins / Centre culturel Le Blanc) ; **Etienne CHORLAY** (Amis cyclos blancs) ; **Mrs CAMARD et DEVAUX** (Billard club blancs) ; **Thierry PARISOT** (C.S.L.G. Le Blanc) ; **Mmes SAUDRAIS, LARBALETE et LAROCHE** (Brenn'fitness) ; **Danielle BUSZ** (Boule sportive blanche) ; **Jacky FAURE** (Ass. de gestion de la Base de plein air) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de Table Brenne Le Blanc) ; **Robert BARTHE** (ASSG Basket) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancs) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blanche) ; **Frédéric LHERONDEL** (Volley-ball blancs) ; **Alain PERREARD** (Conseiller municipal - Commission sport / Brenne savates) ; **Jérôme PERRIN et Nathalie TETE** (USB Football) ; **Cyrille BAPTISTE** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Bernard HOFFMANN** (Tir sportif blancs) ; **Aurélien BORDIER et Aurélien HELESBEUX** (Judo club blancs) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancs) ; **Jérémy DESSENON** (Club d'escalade de la région blanche) ; **Alain MICHEL** (Le Blanc athlétisme) ; **Hervé LE GUERN et Mélanie JOUHANNEAU** (Ass. blanche de horse-ball) ; **Philippe BOUCHERON** (Volant blancs) ; **Paul MESZAROS** (Aïkido dojo Le Blanc) ; **Vincent VALET** (Club de plongée du Blanc) ; **Alain MOULENE** (Vélo club blancs section VTT) ; **Gaëlle COROLLER** (Ass. Jeanne d'Arc) ; **Carole BODIN** (Responsable commission aide à la formation diplômante) ; **Dominique JACQUET** (Service des Sports Municipal) ; **Brigitte BISSON** (Correspondante Nouvelle République) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe adm. Principale 2^e classe) et **Aurélien CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : **Bruno SOULET** (Membre ; responsable CMS) ; **Hubert WELTER** (Trésorier OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives) ; **Frédérique VRIGNAT** (Conseillère municipale - Commission sport) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal/Commission sports) ; **Fanny DENISARD** (Ecole française de parachutisme Le Blanc) ; **Raynald INGELAERE** (A.S. Collège Les Ménigouttes) ; **Nelly TARLIER** (Association Lycée Pasteur au galop) ; **Laëtitia MICHON** (Association Jeanne d'Arc représentée par Gaëlle COROLLER (Trésorière).

Absents : Association équestre l'Épineau Le Blanc ; Canoë kayak club Le Blanc ; CAR.G.A.C. Rando ; Rallye Team Blancs ; Roller Club Blancs ; Rugby club blancs ; Association de recherche et de transmission du Taïchi Chuan ; Claude GOUDIN (Commission remise des récompenses) ; Officier des Sports du COMSOPGN ; Officier des Sports du CTM Rosnay ; Dr Nicolas DUTHOIT ; Dr Renaud GAUFFRE ; Conseiller pédagogique d'EPS – IEN Le Blanc ; Martial MILLIN (Commission subventions de fonctionnement) ; Véronique GRIMONPON (Commission récompenses) ; Arnaud SCHWARZWAELDER (Président CCB).

I/ Appel des clubs

Robert VIEILLERIBIERE, vice-président de l'OMS, procède à l'appel des clubs.

Certaines associations ont changé de présidence :

- Association blanche de horse-ball : M. Hervé LE GUERN
- ASSG Basket : M. Angelito ZAMUDIO (absent mais représenté par Robert BARTHE, secrétaire du club)
- Billard club blancs : M. Gilles CAMARD



- Judo club blancois : Mme Aurélie BORDIER
- USB Football : M. Jérôme PERRIN.

Mme Le Maire, Didier CIRET (maire-adjoint chargé des sports) et Georges MARTINO (conseiller municipal), M. PERREARD (conseiller municipal, membre commission sport), Dominique JACQUET (responsable des sports, secteur 2) et Brigitte BISSON (correspondante de la Nouvelle République) sont remerciés pour leur présence à ce comité directeur.

Guy PANOUILLOT, Président de l'OMS, s'adresse à tous, plus particulièrement aux nouveaux présidents, et explique qu'à l'OMS, il y a 3 réunions auxquelles la présence de chaque association est indispensable : un comité directeur en mai et en novembre, une assemblée générale fin janvier/début février. En cas d'absence, une pénalité de 31€ est appliquée sur les subventions de fonctionnement. L'OMS est rigoureux, il est demandé aux associations de l'être également.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence pour Jean DUGUET, ancien président des Amis Cyclos Blancois de 2006 à 2009, décédé il y a quelques mois de cela.

II/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 31 mai 2017

Rappel : Les comptes-rendus (comité directeur et assemblée générale) sont publiés sur le site internet de l'OMS.

Contre : 0 ; Abstention : 0.

Le compte-rendu est approuvé et adopté à l'unanimité.

III/ Saison sportive 2017-2018

1- Commissions

a- Installations Sportives

Philippe PASQUIERS, responsable de la répartition des installations, est absent ce soir.

- Répartition des installations sportives municipales :

Elle est effectuée en juin pour les lycées et collèges ainsi que pour les associations sportives, puis pour les écoles primaires en septembre.

- Le Président de l'OMS rappelle que chaque utilisateur se doit de respecter les installations sportives et cite plusieurs exemples de problèmes survenus depuis quelques temps :

-> Gymnase Pasteur : lumières vestiaires et couloirs restés allumés (notamment pendant les vacances scolaires).

-> Gymnase Jean Moulin : les lumières sont restées allumées un vendredi soir. Les vitres ont à nouveau été saccagées (3 fois en 2 ans).

-> Salle de tennis de table : il a été constaté, au moment des vacances de la Toussaint, qu'un tuyau de gaz était tordu. Une personne s'est suspendue à ce tuyau. Il est spécifié que ce n'a pas pu être fait par un « petit ». Il a fallu faire intervenir dans l'urgence un professionnel pour effectuer la réparation. Francis TREMBLAIS signale que des filets ont été coupés au cutter. Didier CIRET ajoute qu'il y a aussi des traces de pas sur les tables, notamment sur les neiges.

Robert BARTHE, secrétaire ASSG Basket, demande si les responsables des dégradations du gymnase Jean Moulin ont été interpellés ?

Didier CIRET répond que ce n'est pas encore le cas. Il relate qu'il y a eu des panneaux « Stop » enlevés dans les rues au dessus du Lycée.

Francis TREMBLAIS évoque qu'une plaque d'égout avait été retirée devant le collège.

Gaëlle COROLLER, trésorière de l'AJA, ajoute que des voitures de parents garées dans la rue du gymnase Pasteur ont été fracturées (vitres cassées puis vol d'effets personnels).

Guy PANOUILLOT signale que des voitures auraient été également fracturées au gymnase des Ménigouttes.

Annick GOMBERT, maire du Blanc, précise que la Gendarmerie fait des rondes et essaie de prendre les gens sur le fait. Cela arrive de temps en temps. Certains sont actuellement en prison.

Elle ajoute que les gendarmes connaissent un certain nombre de personnes susceptibles d'avoir commis ces actes.

Madame le Maire relate qu'elle avait envoyé un courrier à toutes les associations demandant aux responsables de sensibiliser les utilisateurs au respect de l'état des installations sportives mises à disposition gratuitement. Il faut laisser les installations sportives dans l'état dans lequel les associations souhaitent les utiliser. Cela fait partie de l'éducation et du respect des utilisateurs suivants, etc...

Robert BARTHE demande à Mme le Maire si elle avait pensé à faire installer une caméra au gymnase Jean Moulin ?

Annick GOMBERT et Didier CIRET répondent que la Municipalité risque d'y venir. Ceci est en réflexion.

Guy PANOUILLOT ajoute qu'il y a ce qu'il se passe à l'extérieur, et il y a aussi ce qu'il se passe à l'intérieur où les clubs sont amenés à être responsables.

Il rappelle que lors des manifestations organisées par les associations, il faudrait désigner une personne pour la surveillance, faire respecter les règles, procéder à la vérification de l'installation avant le départ (extinction correcte des lumières, fermeture de toutes les portes, etc...).

Un mail avec plusieurs questions a été adressé au Président de l'OMS. Ce dernier en fait la lecture et invite les représentants de la Municipalité à répondre.

-> Mur d'escalade : *« Les tapis montrent des signes de fatigue. Pour certains, les mousses intérieures sont coupées et se montent les unes sur les autres, pouvant provoquer une entorse de cheville. Est-il prévu dans un futur plus ou moins proche de les remplacer ? »*

Didier CIRET souligne que les tapis sont d'origine et que le remplacement sera noté au budget par ses soins.

-> Local du club d'athlétisme sous tribune : *« Sont stockés à cet endroit des sacs contenant des produits chimiques (engrais ?) émettant une odeur forte et désagréable. Serait-il possible de réfléchir à un cloisonnement ou à un autre lieu de stockage ? »*

Dominique JACQUET explique que ce ne sont pas des sacs de produits chimiques mais des sacs d'engrais organique.

Annick GOMBERT va réfléchir à une solution. (Cloisonnement du local ?)

-> Piste d'athlétisme : *« La partie gauche du 1^{er} couloir près de la lisse est particulièrement sale (résidus noirs ; mousse). Est-il prévu un nettoyage de cette installation ?*

De plus, le virage accueillant le sautoir en hauteur accumule beaucoup de saleté de part la présence d'une énorme flaque d'eau. Je pensais que des travaux étaient prévus. Connaissez-vous une date de début de travaux ? »

Didier CIRET relate qu'il y a eu malfaçon lors de la réfection de la piste par Eurovia. La première solution était de réaliser un carottage, ce qui a été fait. Il a été constaté que ce n'était pas formidable. Didier CIRET a signé un courrier qui sera envoyé, accompagné de photos, à Eurovia demandant réparation du défaut de fabrication non acceptable. La Municipalité réalise cette démarche dans le cadre de la garantie décennale.

-> *« Suite à une question diverse posée au conseil d'administration du lycée, je vous informe qu'une réunion se tiendra le 11 décembre prochain pour reparler du réaménagement des vestiaires du gymnase Pasteur. A priori, ce projet n'est pas enterré. »*

Guy PANOUILLOT demande si l'OMS sera invité ? Cyrille BAPTISTE ne sait pas si ce sera le cas.

Annick GOMBERT confirme que les travaux du gymnase Pasteur auront bien lieu en avril 2018 au moment des vacances de Pâques.

De ce fait, l'association Jeanne d'Arc devra être rapatriée au gymnase Jean Moulin. Le planning de l'installation sportive sera à revoir. Pour cela, l'OMS devra à nouveau réunir toutes les associations concernées (CERB, CSLG, Volleyball, ASSG basket, USB Football, CAS ville Le Blanc) par la modification du planning afin de répartir les créneaux.

Mme COROLLER rétorque que la solution pour obtenir des créneaux est trouvée, mais est-ce qu'il y aura de quoi stocker tout le matériel de l'association au gymnase Jean Moulin ?

Guy PANOUILLOT répond que cela sera revu au moment voulu. Didier CIRET ajoute qu'il sera possible de s'arranger.

b- Subventions de fonctionnement

Un courrier a été envoyé aux associations pour prendre rendez-vous auprès de la maison des sports (avant le 16/11/17) avec les membres de la commission subventions de fonctionnement.

Après la date-butoir, un rappel sera effectué aux associations n'ayant pas pris rendez-vous. Ce rappel engendrera une pénalité de 20% sur la subvention de fonctionnement. Si l'association ne prend pas rendez-vous, elle ne pourra pas obtenir de subvention de fonctionnement.

A ce jour, cinq associations n'ont pas pris rendez-vous : Association Sportive Collège Sainte Anne, ASSG Basket, Canoë Kayak Club Le Blanc, Association Blanchoise de Horse-ball et le Tennis Club Blanchois.

Le rugby club blanchois et le roller club blanchois ne fonctionnent plus, donc ne prendront pas de rendez-vous. Guy PANOUILLOT signale qu'un ancien licencié du club de roller souhaitait relancer l'association. A ce jour, l'O.M.S. n'a pas eu de retour sur ce projet.

Rappel : Il y a deux règles : les déplacements et les licences (jeunes et adultes) + niveaux de pratique (4 niveaux ; points différents en fonction du niveau de pratique).

Lors de la dernière assemblée générale, il a été proposé par Rémy LOISEAU, responsable de la commission, et Philippe PASQUIERS de retirer les frais kilométriques puisqu'ils se sont aperçus que les associations ne reversaient pas aux personnes ayant réalisé les déplacements (enveloppe déplacements : 15 000€ environ).

De ce fait, il a été décidé et voté qu'1/3 de l'enveloppe des déplacements serait versé au critère licences/niveaux de pratique en 2018. Les 2/3 de l'enveloppe des déplacements seraient versés au critère licences/niveaux de pratique en 2019. En 2020, il n'y aurait plus de déplacement pris en compte. A terme, la totalité de l'enveloppe des déplacements viendra compléter celle des licences et niveaux de pratique.

Lors de la rencontre avec les membres de la commission, il est demandé à chaque association de fournir le compte de résultats de la saison écoulée ainsi que le budget prévisionnel de la saison à venir (en cours).

Lorsque la commission aura reçu toutes les associations ayant pris rendez-vous, elle devra effectuer les calculs afin que l'O.M.S. puisse proposer la répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement à la Municipalité.

Annick GOMBERT annonce que la Municipalité maintiendra la même enveloppe que l'an passé.

Didier CIRET explique que les membres de la commission reçoivent les associations, puis réalisent les calculs. Chaque association recevra ensuite le montant de la subvention de fonctionnement.

Il y aura, comme l'an passé, un dossier à compléter pour la Municipalité (CERFA 05, qui serait plus simple à remplir) et à déposer à la Maison des Sports. Ils seront transmis par la suite à la Municipalité.

Les associations ont reçu un courrier concernant les prestations en nature (mise à disposition des installations sportives). Les frais de fonctionnement ont été calculés au prorata de l'utilisation des installations sportives. Mais aussi, il est donné pour exemple, la pétanque blanchoise qui utilise la bulle pendant pratiquement un mois, a en supplément l'estimation des fluides combustibles, l'eau, l'électricité et le gaz éventuellement. Il est ajouté que les calculs seront affinés l'année prochaine.

L'ajout des prestations en nature n'impactera pas le montant de la subvention.

Sur le bilan de la saison passée, l'estimation des prestations en nature devra être notée sur le budget prévisionnel.

Bernard HOFFMANN, président du Tir sportif blanchois, relate que l'assemblée générale du club a eu lieu le 1^{er} octobre dernier. A cette date, le montant des frais n'avait pas été transmis, il n'apparaît donc pas dans le budget prévisionnel ni dans le bilan comptable votés lors de cette assemblée générale.

Didier CIRET répond que le montant sera à ajouter au budget prévisionnel. Il y a 3 lignes « contributions volontaires en nature ».

M. HOFFMANN demande s'il est légal de modifier un budget qui a été voté en A.G. ?

Didier CIRET rétorque qu'il faut l'ajouter uniquement sur l'annexe du dossier de demande de subventions de la Mairie.

Il est précisé que cela n'impactera pas le budget prévisionnel de l'association, ni le montant de la subvention.

Guy PANOUILLOT ajoute que certaines associations évaluent le bénévolat.

Philippe BOUCHERON, président du volant blancois, signale que son association et le hand-ball ont le même montant alors que l'utilisation du gymnase des Ménigouttes n'est pas similaire.

Didier CIRET relate que les rencontres des équipes de hand-ball n'ont pas été prises en compte.

M. BIDAN, secrétaire de la Pétanque Blancoise, a demandé par mail, pourquoi fallait-il ajouter ces frais ?

Annick GOMBERT explique qu'il s'agit de répondre à une obligation légale d'une commune de plus de 3 000 habitants.

Didier CIRET indique qu'une commune de plus de 3 000 habitants doit fournir la mise à disposition des installations.

Annick GOMBERT précise que la Municipalité devra apporter les justificatifs prouvant qu'elle a suivi les recommandations de la cour des comptes.

Didier CIRET signale que dans cette estimation, il y a l'eau, le gaz et l'électricité. Le personnel d'entretien n'a pas été pris en compte, ni le loyer. Il s'agit là, uniquement du fonctionnement.

c- Aide à la formation diplômante

Carole BODIN est la responsable de cette commission.

Il est rappelé que cette commission a pour but d'aider financièrement les personnes qui se forment (éducateur, moniteur, arbitre, BNSSA, etc...). Les stages techniques ne sont pas aidés.

La commission s'est réunie le 6 juin 2017. Plusieurs dossiers ont été étudiés :

1 formation instructeur Zumba, 1 formation Brevet Fédéral 1 (natation), 2 formations Brevet Fédéral 2 (natation), 1 formation Brevet Fédéral 3 (natation).

Le Président de l'OMS explique que certains dossiers n'ont pas été étudiés par la commission puisqu'il n'y avait pas de représentant de l'association ou la présence des personnes formées, ou que la personne présente n'était pas informée des différents dossiers déposés par l'association dont elle fait partie.

Un mail a été envoyé, le 31 octobre dernier, à toutes les associations sportives pour les démarches à suivre pour le dépôt d'une demande d'aide (dossier très simple à compléter).

Il est également précisé que dorénavant, chaque formation devra avoir un coût d'au minimum 50€.

Les membres de la commission attendent d'avoir un certain nombre de dossiers pour fixer une réunion. En général, il y a 2 réunions par an.

Plusieurs associations auront des dossiers à déposer : club des dauphins, Le Blanc athlétisme, tir sportif blancois, USB Football.

Il est rappelé que les dossiers peuvent être déposés même si les formations ne sont pas terminées (justificatifs à fournir au fur et à mesure). L'aide sera versée uniquement en fin de formation.

Guy PANOUILLOT rappelle aux associations ayant un ou plusieurs salariés que les formations peuvent être financées par un O.P.C.A. (exemple : Uniformation).

2- Centre Médico Sportif

Bruno SOULET, responsable du CMS, est excusé pour ce soir.

Les visites médicales sont gratuites pour les licenciés. Elles sont financées par la ville du Blanc et les associations sportives ayant droit aux subventions de fonctionnement.

La réglementation des certificats médicaux a changé. Guy PANOUILLOT a assisté à plusieurs assemblées générales d'associations et signale qu'il lui semble qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas en règle.

Un mail a été envoyé en fin de saison sportive avec les nouvelles règles et le fonctionnement du CMS.

Il est rappelé que pour les compétitions le certificat médical est valable 3 ans sauf pour certaines disciplines (exceptions particulières). La validité du certificat pour 3 ans est soumise à conditions : il faut remplir un questionnaire santé composé de 9 questions. Si toutes les réponses sont négatives, une attestation est à compléter et à donner au responsable de l'association. S'il y a une ou plusieurs réponses positives, il faut passer une visite médicale.

Pour le loisir, un certificat médical est à transmettre tous les ans. Les fédérations pourraient, dans ce cas, demander un certificat médical tous les 6 mois pour telle ou telle catégorie d'âge par exemple.

Le Président de l'OMS rappelle que les associations doivent impérativement garder les attestations transmises par leurs licenciés.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour pouvoir pratiquer l'UNSS sauf pour certaines disciplines (exceptions particulières).

En ce qui concerne les fédérations affinitaires (comme l'UFOLEP) et les sections des collèges et Lycée, le Président de l'OMS ne sait pas quelle réglementation est appliquée.

Le président d'une association peut demander un certificat médical tous les ans mais les licenciés peuvent refuser et respecter la loi (règle des 3 ans).

Guy PANOUILLOT explique que le CMS était ouvert toute l'année. Or, depuis cette année, le fonctionnement a été modifié sur proposition des médecins. Il y a eu des séances fin août, en septembre et en octobre les mercredis et jeudis de 14h à 20h et quelques samedis.

Il est rappelé que le centre médico sportif est fermé depuis le 31 octobre pour le reste de la saison. Dorénavant, pour avoir une visite médicale, il faut aller chez son médecin traitant.

245 visites médicales ont été réalisées en 2017. Il a été constaté que beaucoup de nouveaux sont venus au CMS cette année.

Le Président de l'OMS informe qu'un mail sera envoyé aux associations ayant droit au CMS, pour savoir combien de licences ont été enregistrées actuellement ainsi que le nombre d'attestations en leur possession. L'OMS ne sait pas comment évoluera la prise des rendez-vous au CMS l'année prochaine, ni dans deux ans.

3- Mini-bus

Il est relaté que la Municipalité du Blanc a signé une convention de 3 ans avec la société Visiocom, qui a ensuite été renouvelée pour 3 ans. Cette deuxième convention arrive à échéance en fin d'année 2017.

A ce jour, Visiocom n'a donné aucune nouvelle à la Municipalité.

Didier CIRET relate que la société serait en mauvaise posture : elle commencerait à vendre la flotte de véhicules un à un. Il ajoute que le dernier courrier reçu de leur part concernait l'état du véhicule par rapport aux publicités.

Le Président de l'OMS explique que 3 possibilités s'offrent à l'issue de l'échéance de la convention :

- Soit l'opération n'est pas reconduite. Il n'y aura donc plus de mini-bus à disposition.
- Soit une autre convention est signée pour un nouveau véhicule et la recherche de sponsors (solution qui paraît difficilement envisageable puisqu'il y a d'autres mini-bus dans la région blancoise avec des sponsors).
- Soit l'OMS rachète le véhicule actuel.

Guy PANOUILLOT indique que le véhicule a toujours un problème de jauge (carburant). Pour régler le problème, il faudrait changer le réservoir. Or, il ne souhaite pas engager de frais supplémentaires sans savoir quelle décision sera prise.

Il est relaté qu'un attelage a été mis en place sur le véhicule. Le véhicule n'a pas beaucoup servi pour le tractage de remorque.

Francis TREMBLAIS, président Tennis de table Brenne Le Blanc, remercie Corine THOUZEAU pour avoir permis au club d'utiliser le mini-bus pour se rendre avec des enfants licenciés à un match de gala de la PRO A féminine à Poitiers.

4- Le Blanc Sports n°37 et n°38 (Spécial Manifestations Sportives 2018)

- Le Blanc Sports n°37 : 1 interview d'un président, entraîneur, etc... 9 clubs ont transmis un article : judo club blancois, association Jeanne d'Arc, pétanque blancoise, base de plein air, attelages blancois, école française de parachutisme Le Blanc, club des dauphins, association 42km195, tennis club blancois.

La revue paraîtra courant décembre prochain.

- Le Blanc Sports n°38 « Spécial Manifestations Sportives 2018 » : Le courrier a été envoyé par mail le 3 novembre. La date-butoir est le 4 décembre 2017. Parution en janvier 2018.

Les manifestations sont publiées sur le site internet de l'OMS. Il est relaté que l'OMS est sollicité par l'office de tourisme ou encore par le PNR pour leur transmettre les informations des manifestations sportives.

5- Bilan du forum des associations 2017

Le comité d'organisation s'est réuni pour réaliser le bilan du forum des associations du 9 septembre 2017.

Point négatif : la sono.

Il n'est pas possible de résoudre ce problème. Le comité d'organisation fait en sorte de ne pas mettre les mêmes associations à côté de la scène chaque année.

Certaines animations se font en musique donc la sono est nécessaire.

Points positifs :

- La disposition des stands était plus claire.
- Le débat était relativement bien.

Le largage de parachutistes n'a pas pu avoir lieu à la fin du forum en raison de la météo.

Annick GOMBERT souligne qu'elle a autorisé un passage assez bas de l'avion de l'EFP Le Blanc.

Le prochain forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre 2018.

IV/ Questions diverses

- Remise des récompenses :

Le courrier sera envoyé prochainement à toutes les associations. Le nom des personnes proposées et leur palmarès devront être transmis avant le 15 décembre 2017.

La commission se réunira courant janvier 2018. La manifestation aura lieu courant février.

Guy PANOUILLOT rappelle les critères de proposition :

- * Des jeunes sportifs de moins de 11 ans ou en catégorie benjamine, qui se sont illustrés au niveau départemental,
- * Des sportifs à partir de la catégorie minime qui ont obtenu des résultats niveau départemental, régional, interrégional ou national,
- * Un ou des bénévoles de votre association qui s'investissent pleinement depuis plusieurs années (*dirigeant, cadre technique, entraîneur, arbitre, etc...*).

Parallèlement, le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif organise une remise de récompenses. Pour cela, des bénévoles sont proposés pour une lettre de félicitations, une médaille de bronze, d'argent ou d'or.

L'O.M.S. a transmis les informations de certains bénévoles après les avoir recueillies auprès des associations sportives concernées. Le comité demande à ce que la parité homme/femme soit respectée.

- Kaléidoscope : formations gratuites organisées. Information transmise aux clubs depuis un certain temps.

- DDCSPP 36 :

L'OMS a reçu un mail début septembre concernant les activités sportives « responsabilités et assurances ». Le document de 8 pages est consultable à la maison de sports. Il y a des jurisprudences qui sont intéressantes à lire.

Il est demandé s'il est possible de l'envoyer par mail ? Oui. De ce fait, il sera envoyé à tous les clubs.

- Demande d'adhésion à l'OMS : Association Golf des rosiers

Le Président de l'OMS a rencontré le responsable de cette association, qui est située sur Bélâbre, concernant la demande d'adhésion.

Cette association n'aura pas droit aux subventions de fonctionnement. L'intérêt de l'adhésion est de se faire connaître.

Une invitation à l'assemblée générale leur sera envoyée afin que l'activité soit présentée. Ensuite, l'adhésion sera soumise au vote de l'assemblée.

Il est précisé que l'association était présente au forum des associations cette année.

Guy PANOUILLOT demande s'il y a des questions diverses ?



Cyrille BAPTISTE, licencié de Le Blanc athlétisme, signale que la course des 2 viaducs (course à pied 10kms) aura lieu le dimanche 10 décembre prochain au Blanc.

Le Président de l'OMS donne la parole à Annick GOMBERT.

Mme le Maire rappelle aux associations de bien compléter le dossier de demande subvention et de ne pas oublier la date. Elle leur souhaite une belle saison sportive et beaucoup d'adhérents.

Guy PANOUILLOT clôture ce comité directeur en remerciant toutes les associations et en leur souhaitant une bonne saison 2017-2018.

Il relate que l'assemblée générale de l'OMS aura lieu fin janvier ou début février 2018 et la remise des récompenses en février 2018.

Il explique qu'il reçoit des invitations de clubs (assemblée générale) et essaye d'y assister dès qu'il le peut.

Le Président de l'OMS indique qu'il serait souhaitable que des personnes entrent dans le bureau de l'OMS.

Il annonce que Rémy LOISEAU, secrétaire et responsable de la commission subventions de fonctionnement, a donné sa démission. Après consultation, Rémy LOISEAU resterait en place jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'OMS (en 2018) au lieu d'arrêter en fin d'année 2017.

Guy PANOUILLOT rappelle que son départ du bureau aura lieu soit en 2018 ou au maximum en 2019.

Fin de la réunion à 21h, suivie du pot de l'amitié.

Fait à Le Blanc, le 23 novembre 2017.

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.